

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 17 juillet 2026 à 17h00 au siège de la CCBDP à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 10 juillet 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à Nyons.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 89

Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)

Blandine ALVAREZ, Marie-Noelle ARMAND, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Jérôme BOMPARD, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Philippe CAHN, Christian CARRERE, Claude CHAMBON, Cédric CHAMPEAU, Rémy CLEMENT, Denis CONIL, Stéphanie CORNUD, Thierry DESSALES, Laurent DONZET, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Isabelle GIRARD, Claudine GOURDON, Jean-Luc GREGOIRE, Yoann GRONCHI, Francis KORNPROBST, Caroline LAMY, Amélie LEBRE, Emilien LIEVAUX, Estelle LIELY, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, Alain MONGE, Alain NICOLAS, Jean-Louis NICOLAS, Jacques NIVON, Jean-Louis PASCAL, Alexandre PENIGAUT, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Elisa PEYROU, Odile PILOZ, Alan PUSTOCH, Mireille QUARLIN, Pascale ROCHAS, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Sébastien ROUSTAN, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Christian TEULADE, Xavier THIERRY, Pierre TOMCZAK, Monique VEYRIER, Roger VIARSAC, Jean MAIGRE (suppléant), Dominique PEATIER (suppléant), Gérard CHAPPON (suppléant), Carol EICHENBERGER (suppléant), Francis BOMPARD (suppléant), David TRUPHEMUS (suppléant), Paul GARROT (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 15

Marc HAMARD, Fabien JOLIVET, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Christian IMBERT, Lionel ESTEVE, David MORIN, Didier GILLET, Joachim DUSAUGEY, Julien WEINREICH, Gilbert MORIN, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT, Brigitte DUC

Excusés ayant donné procuration : 27

Annie FEUILLAS (donne procuration à Jean-Louis NICOLAS), Gines ACHAT (donne procuration à Olivier SALIN), Olivier SARRAT (donne procuration à Xavier THIERRY), Juliette HAIM (donne procuration à Thierry DESSALES), Michel TREMORI (donne procuration à Sébastien BERNARD), Jean-Michel LAGET (donne procuration à Jean-Claude BRUS), Patricia GIELLY (donne procuration à Claudine GOURDON), André MATHIEU (donne procuration à Eric LYOBARD), Philippe LEDESERT (donne procuration à Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT), Odile TACUSSEL (donne procuration à Alain NICOLAS), Christine VALLIER (donne procuration à Laurent DONZET), Sylvie GARNERO (donne procuration à Sébastien ROUSTAN), Géraud BONToux (donne procuration à Roland PEYRON), Martine BERGER-SABATIER (donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE), Bruno EYSSERIC (donne procuration à Christelle RUYSSCHAERT), Bruno JOVE (donne procuration à Roger VIARSAC), Pascal LANTHEAUME (donne procuration à Blandine ALVAREZ), Aurélie LOUPIAS (donne procuration à Christian TEULADE), Patricia NORMAND (donne procuration à Nadia MACIPE), Quentin PELOUX (donne procuration à Christian CARRERE), Didier GIREN (donne procuration à Denis CONIL), Jennifer MOURRE (donne procuration à Coralie BIOUSSE), Frédéric JULLIEN (donne procuration à Francis KORNPROBST), Sylvain AUREL (donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS), José FERNANDES (donne procuration à Marie Noëlle ARMAND), Christian THIRIOT (donne procuration à Alan PUSTOCH), Gilles RAVOUX (donne procuration à Rémy CLEMENT)

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Blandine ALVAREZ

Enfance

2026-166 Dispositif d'aide à la formation du Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) / Brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD)

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente souvent une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Dans le cadre de sa politique à destination de la jeunesse, la CCBDP propose d'accompagner des jeunes dans la préparation de cette formation.

Ce brevet se décline en 3 temps :

- une session générale d'une dizaine de jours,
- un stage pratique dans un centre de loisirs,
- une session de perfectionnement d'une semaine.

Cet accompagnement se déclinerait par la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation BAFA. Il s'agira d'apporter une aide financière aux jeunes motivés par la formation BAFA pour qui le coût important (aux alentours de 1000 € pour l'ensemble du cursus) est un facteur limitant.

Ce dispositif sera instruit par le service Enfance Jeunesse de la collectivité. Dans ce cadre, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, quel que soit leur statut, habitant sur les Communes de CCBDP pourront bénéficier d'une aide pour cofinancer leur formation au BAFA.

Conditions de recevabilité :

- avoir entre 16 et 25 ans inclus,
- résider sur le territoire de la CCBDP,
- effectuer à minima le stage pratique ou travailler dans un des accueils de loisirs du territoire.

Montant de l'aide :

L'aide est calculée au quotient familial, c'est-à-dire en fonction des revenus du jeunes et/ou de sa famille.

Quotient familial	Montant de l'aide
0 à 715 €	300 €
716 à 900 €	250 €
901 à 1 100 €	225 €
1 101 à 1 400 €	200 €
Plus de 1 400 €	150 €

- Reste à charge minimal : 50 €, toutes aides déduites
- Versement sur présentation de justificatifs de paiement de la formation
- Budget prévisionnel alloué pour 2026 : **3 000 €**

À noter :

- La collectivité s'engage à aider tout jeune habitant sur le territoire, à minima à hauteur de 150 €.
- Entre 2022 et mars 2026, 29 dossiers ont été instruits pour une aide globale de 6 214 € versée en subventions aux familles.

Cette aide vise à :

- inciter les jeunes à découvrir et/ou s'investir dans la vie locale et l'animation socioculturelle, en faisant une première expérience en tant qu'animateur de centre de loisirs ;
- permettre à des jeunes qui s'interrogent sur leurs orientations professionnelles dans le secteur de l'enfance d'avoir une première expérience d'animation auprès du jeune public ;
- aider les centres de loisirs du territoire à trouver des animateurs formés.

Ce dispositif est proposé pour la durée du mandat et jusqu'à décembre 2032, afin d'éviter les risques d'omission.

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale en vigueur ;

Dans le cadre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la Communauté de communes des Baronnie en Drome Provençale gère ou délègue la gestion des ALSH enfance et jeunesse d'intérêt communautaire.

Il est rappelé que la Communauté de communes des Baronnie en Drome Provençale, dans le cadre de l'activité des ALSH en gestion directe, peut être en difficulté de recrutement de personnels vacataires diplômés du BAFA ou du BAFD.

Il est également rappelé que la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de la Drôme mentionne une feuille de route transversale « promotion des métiers des services aux familles » dans laquelle s'inscrit un objectif général : « AFFIRMER LE DÉPLOIEMENT DE LA PROMOTION DES MÉTIERS DES SERVICES AUX FAMILLES SUR LE TERRITOIRE DES BARONNIES » associé à un objectif opérationnel : « Accompagner à la formation, en adéquation avec les besoins » pour lequel nous retrouvons une action d'« accompagnement aux formations BAFA et BAFD ».

Considérant la validation des objectifs de mise en œuvre de la CTG 2025-2029 approuvés par délibération n° 247-2024 en date du 17 décembre 2024 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 89

CONTRE : 0

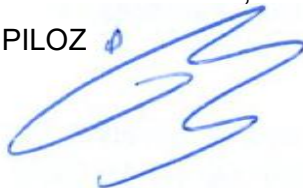
ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le règlement intérieur du dispositif d'aide BAFA et BAFD de la CCBDP, annexé à cette délibération ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets généraux 2027, 2028, 2029, 2030, 2031 et 2032 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Odile PILOZ



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 23/07/2026

Mise en ligne le : 23/07/2026

Ampliation à :